

10.12.2003 - 17:34 Uhr

comparis.ch - Arrêt du tribunal de Zurich dans l'affaire Gasche: Acceptation de la décision

Zurich (ots) -

Le tribunal de Zurich a débouté le recours de comparis.ch contre l'arrêt rendu au sujet de sa plainte pénale contre Urs P. Gasche. La cour reconnaît pourtant que certaines formulations étaient imprécises dans l'article controversé publié par K-Tipp en 2001 et a donc déchargé comparis.ch du paiement des dépens. comparis.ch accepte ce jugement et considère l'affaire comme classée.

Le recours de comparis.ch contre l'arrêt du procureur du tribunal de Zurich de décembre 2002 renvoie à l'article publié par le magazine consommériste "K-Tipp" en mars 2001 dont Urs. P. Gasche était alors le rédacteur en chef. Le procureur du tribunal de Zurich a instruit la procédure engagée par comparis.ch contre Monsieur Gasche pour avoir contrevenu à la loi sur la concurrence déloyale LCD en décembre 2002. Dans sa décision du mois de novembre 2003, le tribunal a à présent débouté comparis.ch de son recours contre cet arrêt. Il a cependant reconnu que l'article de K-Tipp mis en cause n'avait pas été fondé et rédigé avec soin et contenait certaines formulations imprécises. C'est ce qui explique que comparis.ch soit déchargé du paiement des dépens et perçoive même une indemnisation pour le recours gagné en matière de dépens. comparis.ch accepte cette décision et considère l'affaire comme classée.

Garantie de l'indépendance, de l'exactitude et de la neutralité

comparis.ch rassemble ses comparatifs des tarifs et des prestations d'après des critères quantifiables objectifs et sur la base des données à sa disposition. Certains prestataires figurant dans les comparatifs rémunèrent comparis.ch pour la mise en contact directe des internautes avec le prestataire. Ces relations d'affaires connues n'ont aucune espèce d'influence sur les comparatifs. Les comparatifs de comparis.ch sont constamment en ligne. Ils sont également beaucoup utilisés et testés par les différents prestataires comparés. comparis.ch n'en favorise aucun. Dans le cas contraire en effet, la concurrence le remarquerait tout de suite et lui en ferait aussitôt le reproche. De ce fait, les consommateurs ont une garantie exceptionnelle de l'indépendance, de la neutralité et de l'exactitude des services de comparis.ch.

Contact:

Richard Eisler, P.D.G.
Tél. +41/1/360'52'62
Fax +41/1/360'52'72
E-mail: info@comparis.ch,
Internet: www.comparis.ch